



CGT Educ'Action d'Aix-Marseille

FEDERATION DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Bourse du Travail
23 boulevard Charles Nedelec
13003 MARSEILLE

www.cgteducaix.ouvaton.org

Déclaration des élus CGT à la C.A.P.A. du 15 mai 2012 (contestation des notes administratives)

C'est aujourd'hui que doit être annoncé un nouveau gouvernement.

Nous nous félicitons de la fin d'un quinquennat dont les réformes ont ébranlé le socle de l'école de la République. Jusqu'au bout des passages en force auront eu lieu : mardi dernier était publié le décret sur l'évaluation des enseignants. Le nouveau gouvernement en a déjà annoncé l'abrogation. Nous remarquons cependant que les réformes mises en place ces dernières années ont fragilisé le dialogue entre le chef d'établissement et ses enseignants et ont dégradé les conditions de travail.

Les notations administratives sont importantes pour bon nombre d'enseignants et nous sommes bien placés pour observer les souffrances qu'elles peuvent occasionner. Nous rappelons que le nombre de contestations de notes n'est rien au regard des déceptions majoritairement ressenties à la lecture de la note proposée et de son appréciation. Nombreux sont les enseignants qui renoncent à demander la révision de leur note, soit parce qu'ils sont mal renseignés, soit parce qu'ils sont trop stressés par leur charge de travail à ce moment de l'année ; soit parce que leur moral est trop affecté. Le désaveu professionnel ressenti a des conséquences sur l'investissement des collègues. C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'il serait intéressant que le **CHS-CT étudie le rapport entre la notation et les arrêts maladie.**

Nous observons toujours des dérives condamnables :

- La notation devient un grand défouloir pour certains chefs d'établissements. Cela permet de sanctionner discrètement par exemple ceux qui se sont opposés à une décision quelconque, ceux qui revendiquent un point de vue différent dans la gestion de l'autorité. Et comme les entretiens continuent à ne pas être réalisés dans la majorité des cas, il n'y a donc pas de confrontation de point de vue possible.
- Certains chefs d'établissement ne maîtrisent toujours pas le BA spécial, qui est pourtant le même depuis trois ans ; ils persistent à noter avec la grille nationale, avançant comme

argument que le logiciel est impossible à forcer. Nous suggérons que ces chefs d'établissements soient formés à appliquer le BA une bonne fois pour toute. Et à être sanctionnés si au bout de 4 ans le BA n'est toujours pas appliqué correctement.

- Il y a aussi le cas des chefs d'établissement qui augmentent la note en dehors des cadres autorisés par le BA sans même faire l'effort illusoire d'ajouter un rapport circonstancié. La note revient à la baisse et les enseignants se retournent contre les gestionnaires du Rectorat. Nous condamnons cette attitude mettant en difficulté le personnel de gestion qui sert de tampon. Acheter une paix sociale au détriment d'une catégorie de personnel est inadmissible.
- Les enseignants fragilisés et absents pour maladie une partie de l'année voient leur note gelée avec, comble de l'ironie, une appréciation encourageant à reprendre confiance, se réinvestir... Cela n'est pas cohérent. Il est important de mesurer l'attachement d'un enseignant même malade, déprimé à une progression minimale de la note. Le gel est vécu comme une double peine. Et rend leur retour encore plus difficile.
- Enfin, l'appréciation devient le moyen de toucher l'enseignant sans prendre de risque : elle n'est pas modifiable. Et sa rédaction peut être très tendancieuse. Et totalement démoraliser un collègue. Certains réussissent à le faire modifier au dernier moment : cela donne une appréciation raturée dont le premier jet est encore lisible... La modification n'a même pas pu être faite sur le logiciel. Si les enseignants pouvaient contester en CAPA la phraséologie de l'appréciation, ce serait plus de 300 contestations que l'on examinerait ici. **C'est pourquoi nous demandons officiellement que le Recteur, par circulaire, permette d'examiner et de réviser ce qui est écrit, dans l'appréciation, par le chef d'établissement.**

La notation administrative soulève toujours le même problème de gestion de ressources humaines en lien avec les conditions de travail. Elle n'est malgré tout qu'un révélateur de la dégradation des conditions de travail.

Pour la CGT-Educ'action, l'évaluation des personnels doit être déconnectée de leur avancement de carrière. Ceci nous amène à rappeler notre opposition à ce système de notation infantilisant. Nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon automatique pour tous, sur la base du grand choix.

LES ELUS CGT